



Notification d'un arrêt en cour d'appel.

Par **capretto_old**, le **21/06/2010** à **16:12**

Bonjour,

Cour d'Appel:

Arrêt rendu début juin 2010

Mon avoué m'a fait parvenir une copie en courrier simple.

Je compte me pourvoir en cassation mais, j'ai besoin de temps: problèmes avec mon avocat...

Le pourvoi en cassation étant non suspensif d'exécution, l'arrêt de la cour d'appel doit-il être notifié OFFICIELLEMENT et par quel moyen!

A partir de quel moment cet arrêt peut-il être exécuté.

Merci de me tenir informé